

Charte Éthique Anti-Corruption

Conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption.

Introduction

A travers cette charte éthique, **RUNJOB** s'engage fermement à maintenir les plus hauts standards d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans toutes nos opérations. La lutte contre la corruption est essentielle pour garantir une conduite éthique et pour préserver notre réputation et notre succès à long terme. Cette charte éthique anti-corruption définit nos principes directeurs et les comportements attendus de tous nos employés, partenaires et parties prenantes.

1. Principes Généraux

- **Intégrité** : Nous agissons avec honnêteté et équité dans toutes nos transactions et interactions.
- **Transparence** : Nous favorisons une communication ouverte et honnête concernant nos pratiques et nos décisions.
- **Responsabilité** : Nous sommes responsables de nos actions et nous nous engageons à respecter les lois et réglementations en vigueur.

2. Définitions

- **Corruption** : Tout acte de promesse, d'offre, de don ou de demande de quelque avantage indu pour influencer l'action d'un individu dans l'exercice de ses fonctions.
- **Conflit d'intérêts** : Une situation où les intérêts personnels d'un employé peuvent interférer avec ses responsabilités professionnelles.

3. Engagements

3.1. Politique de Tolérance Zéro

Nous adoptons une politique de tolérance zéro envers toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, directe ou indirecte.

3.2. Cadeaux et Invitations

Les cadeaux, invitations ou autres avantages personnels ne doivent en aucun cas influencer les décisions professionnelles. Les cadeaux de valeur modeste peuvent être acceptés s'ils sont conformes aux usages et ne créent aucune obligation.

3.3. Donations et Sponsoring

Toute donation ou sponsoring doit être transparent et ne doit pas servir de couverture pour des actes de corruption.

4. Conflits d'Intérêts

Les employés doivent éviter les situations où leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de l'entreprise. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être immédiatement signalé à la direction.

5. Signalement et Protection des Lanceurs d'Alerte

5.1. Mécanismes de Signalement

Nous mettons en place des mécanismes sécurisés et confidentiels pour permettre à nos employés et partenaires de signaler toute suspicion de corruption ou de comportement non éthique. Une adresse mail spécifique est à la disposition

5.2. Protection des Lanceurs d'Alerte

Les lanceurs d'alerte sont protégés contre toute forme de représailles. Toute tentative de rétorsion sera sévèrement sanctionnée.

6. Formation et Sensibilisation

Nous assurons régulièrement des formations et des sessions de sensibilisation pour tous nos employés afin de renforcer leur compréhension et leur engagement envers nos politiques anti-corruption.

7. Surveillance et Sanctions

7.1. Contrôles Internes

Nous mettons en place des contrôles internes rigoureux pour détecter et prévenir toute forme de corruption.

7.2. Sanctions

Tout manquement à cette charte sera passible de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement et à des poursuites judiciaires. Conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption. Le code de conduite est annexé au règlement intérieur, il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence lesquels étant passibles de sanctions pénales, tant à l'encontre des salariés qu'éventuellement de l'entreprise.

Conclusion

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous. En respectant cette charte, nous contribuons à créer un environnement de travail éthique, transparent et responsable. Ensemble, nous pouvons protéger notre entreprise et renforcer la confiance de nos clients et partenaires.